



FORMATIONS ET DIPLÔMES

La taxe d'apprentissage au service de la formation des sportifs de haut niveau

Dans cette période troublée, les sportifs de haut niveau de l'INSEP ont pu continuer à suivre leurs formations grâce aux dispositifs de formation à distance financés pour une grande partie par la Taxe d'Apprentissage. Cette année encore, nous vous sollicitons pour nous aider à maintenir et faire évoluer les projets de formations professionnelles des SHN en contribuant au financement de l'innovation pédagogique, et particulièrement celle touchant l'enseignement à distance.

L'INSEP pourra ainsi continuer à proposer aux 800 sportifs de haut niveau qui se préparent actuellement en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo 2020 (qui se dérouleront en 2021) et Paris 2024 une offre de formation diversifiée et adaptée au rythme de vie et d'entraînement spécifiques de chacun d'entre eux.

Publié le 30 mars 2021

**POUR CONTRIBUER AUX PROJETS DE FORMATIONS PROFESSIONNELLES
TOURNÉS VERS L'EXCELLENCE SPORTIVE, VOUS POUVEZ VERSER VOTRE
TAXE D'APPRENTISSAGE À L'INSEP :**

QUAND ?

Dès aujourd'hui, **au plus tard le 31/05/2021.**

COMBIEN ?

URL de la page : <https://www.insep.fr/fr/actualites/la-taxe-dapprentissage-au-service-de-la-formation-des-sportifs-de-haut-niveau-0>

13% de la Taxe d'Apprentissage destinée au financement des établissements hors Alternance

POURQUOI ?

Pour financer les investissements nécessaires à la mise en œuvre et à la réussite du double projet (sport et formation) des sportifs, la taxe d'apprentissage est une ressource fondamentale. Elle permet en particulier d'acquérir des **outils indispensables à la formation à distance basée sur l'innovation numérique** au service de la performance.



COMMENT ?

Vous faites le choix INSEP parmi les établissements ciblés par votre entreprise

Vous vous rendez sur la plateforme <https://insep.agires.com> afin d'accéder au formulaire de versement des 13%

Vous avez le choix entre un règlement par virement, CB ou chèque



Je suis particulièrement attaché à la réussite des sportifs de haut niveau de l'INSEP aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo 2020 et à brève échéance à ceux de Paris 2024, ainsi qu'aux grandes compétitions internationales. Cette réussite ne saurait être complète sans un développement harmonieux de chacune et chacun d'entre eux : le double projet, c'est-à-dire leur réussite dans les études et dans l'insertion professionnelle est une pierre angulaire du travail quotidien des équipes de l'INSEP. Notre défi est de trouver en permanence des solutions pédagogiques innovantes, singulièrement dans cette période particulièrement troublée, pour proposer notamment des formations à distance adaptées aux agendas des sportifs de haut niveau.

Ghani YALOUZ

Directeur Général de l'INSEP

L'INSEP EN CHIFFRES

- > **19 pôles France**
- > **800 sportifs de haut niveau**
- > **356 internes**

URL de la page : <https://www.insep.fr/fr/actualites/la-taxe-dapprentissage-au-service-de-la-formation-des-sportifs-de-haut-niveau-0>

- > **150 entraîneurs nationaux**
- > **28 hectares de campus**
- > **32 formations**
- > **100 % de réussite au bac**
- > **75% de réussite pour les formations professionnelles**
- > **80% de réussite pour les formations universitaires**
- > **13 chercheurs**
- > **85 personnels médicaux et paramédicaux**
- > **52 enseignants formateurs**



INSEP LE MAG

INSEP LE MAG N°31 - JANVIER/FEVRIER 2019

Le magazine officiel de l'INSEP met en lumière l'ensemble des savoir-faire qui s'exercent au sein de l'Institut avec pour objectif principal l'accompagnement, dans toutes ses...



PDF - 7.96 Mo